



**Prévoyance collective**  
*Quand protection et association  
ne font plus qu'un*



## NOS ENGAGEMENTS EN ASSISTANCE\*

*quand prévoyance rime avec assistance*

### Faciliter le quotidien de vos salariés

- | Information juridique.
- | Soutien psychologique par téléphone (10 entretiens par an).
- | Accompagnement social par téléphone.

### Assister les proches en cas de décès

- | Accompagnement psycho-social, organisation des obsèques, assistance en cas de décès à +50km du domicile, aide à domicile.
- | Services (portage de repas, entretien du linge, coiffeur à domicile, ...).
- | Garde des enfants (ou petits enfants) de -16 ans, des personnes dépendantes ou des animaux familiers.
- | Avance de fonds.

### Accompagnement de l'aidant

- | Bilan psycho-social de la situation (soutien social, aides aux démarches, ...).
- | Assistance préventive (soutien à la vie quotidienne, prévention santé et bien-être, ...).
- | Assistance en cas de crise (dégradation de l'état de santé, épuisement, ...).

### Aider en cas d'incapacité de travail ou professionnelle (Arrêt > 10 jours)

- | Aide à domicile.
- | Services (portage de repas, entretien du linge, coiffeur à domicile, ...).
- | Garde des enfants (ou petits enfants) de -16 ans, des personnes dépendantes ou des animaux familiers.
- | Téléassistance.



**L'assistance est incluse dans votre contrat et accessible à tout moment 24h/24 et 7j/7.**





## PRÉVOYANCE COLLECTIVE TPE - PME :

*Pourquoi s'en passer quand on a tout à y gagner ?*



### DE LIBERTÉ

Vous fixez le niveau des garanties en fonction des besoins de votre structure :

- | de 75 % à 500 % du salaire annuel brut pour le décès
- | de 70 % à 100 % du salaire pour le maintien de revenu (pour les cadres)



### DE PROTECTION

Vous protégez au mieux vos salariés et leurs proches :

- | Vous sécurisez leur avenir
- | Vous les motivez, fidélisez et facilitez vos futurs recrutements



### D'ÉCONOMIES

Vous économisez grâce à votre protection Prévoyance collective :

- | Pour votre structure, les cotisations patronales sont exonérées de charges sociales et déductibles fiscalement\*
- | Pour vos salariés, la totalité des cotisations salariales et patronales est déductible de leur revenu brut imposable\*

\* Sous réserve du respect par la structure des conditions et seuils fixés par la réglementation en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2017



## UN ESPACE DÉDIÉ

*Pour vous faciliter la vie*



### Votre espace employeur ChorumEtVous.fr, c'est :

#### Toutes les informations pour suivre votre contrat.

Exemples : documents contractuels, fiches de synthèse des garanties d'assistance, formulaires de déclaration de sinistres, ...

#### Vos cotisations en ligne par télé-règlement.

Il vous suffit d'envoyer une demande de prélèvement à l'assureur, via cet espace ou la DSN.

#### Des services dématérialisés dans votre espace sécurisé.

Vous pouvez effectuer les déclarations en ligne des arrêts de travail et consulter les décomptes des prestations.

#### Des fiches pratiques et des vidéos explicatives pour vous accompagner.

Exemples : portabilité des droits en prévoyance, Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), accueil d'un nouveau salarié, ...



# PROTÉGEZ VOS SALARIÉS, *en toute liberté*

**Vous choisissez l'offre adaptée à votre structure...**

## GAMME PRÉVOYANCE COLLECTIVE

### Offre TPE

JUSQU'À 19 SALARIÉS

Cadres et/ou Non cadres  
ou ensemble du personnel

### Offre PME

DE 20 À 300 SALARIÉS

Cadres et/ou Non cadres  
ou ensemble du personnel\*

\*jusqu'à 100 salariés pour l'ensemble du personnel



### Offre TPE 1.5%

Pour répondre à vos obligations en prévoyance envers vos cadres.

**Et vous sélectionnez le niveau des garanties  
et les options dont vous avez besoin\*\***

## GARANTIES en cas de décès

### Garantie Capital Décès-IAD Obligatoire

#### Capitaux décès optionnels

- | Décès-IAD par accident
- | Capital double effet
- | Capital prédécès
- | Allocation obsèques

#### Rentes complémentaires optionnelles

- | Rente conjoint
- | Rente éducation

## GARANTIES maintien de revenu

### Garanties "Maintien de revenu" Optionnelles

- | Indemnités journalières (6 franchises au choix)
- | Invalidité (1ère, 2e, 3e catégorie)
- | Incapacité permanente professionnelle
- | Rachat de franchise en cas d'hospitalisation ou d'accident
- | Exonération du paiement des cotisations Offre

# UN EXEMPLE pour bien comprendre



Une association



1 salarié non cadre  
avec 1 enfant à charge

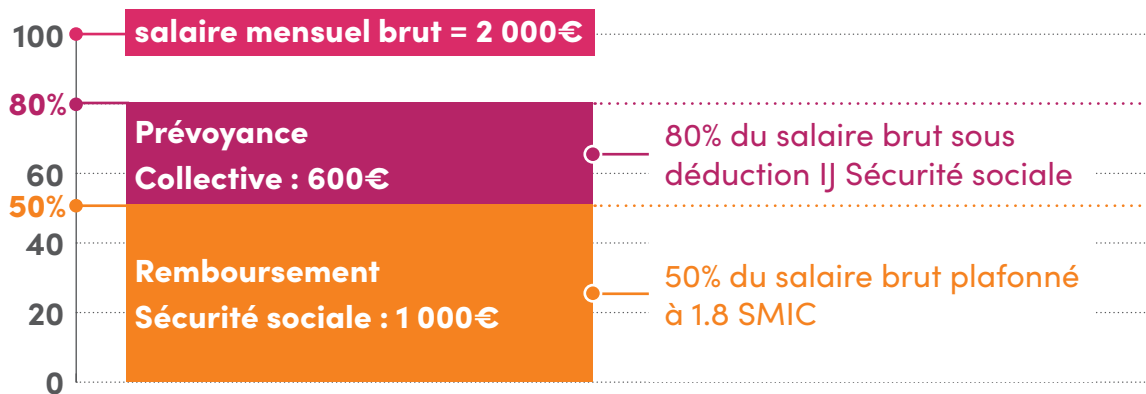


Salaire annuel  
brut : 24 000€

## LES GARANTIES SUIVANTES ONT ÉTÉ CHOISIES :

### INDEMNITÉS JOURNALIÈRES :

80% du salaire annuel brut avec une franchise de 30 jours, soit par mois



### CAPITAL DÉCÈS-INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (IAD) :

150% du salaire annuel brut soit 36 000 € versés à son bénéficiaire

### MAJORATION POUR CHAQUE ENFANT À CHARGE :

25% du salaire annuel brut soit 6 000 €



**LA COTISATION MENSUELLE TOTALE SERA DE 38,20 €**

DONT UNE PARTIE PEUT ÊTRE À LA CHARGE DU SALARIÉ.

**Avec Harmonie Mutuelle ESS,**

*vous choisissez une prévoyance qui fait toute la différence*



**HARMONIE MUTUELLE ESS, LE SPÉCIALISTE EN PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉ AUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire et Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV, a toujours été créatrice de valeur pour la société.

Sa vocation non lucrative et son ancrage dans les territoires lui permettent d'œuvrer pour l'accès aux soins, une protection sociale étendue et une société de solidarités.

Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être le partenaire privilégié des employeurs et salariés du secteur de l'ESS pour les protéger et les soutenir dans leurs parcours de vie professionnels et personnels.

Forte de l'expérience de ses équipes dédiées à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS crée les conditions d'un accompagnement au quotidien qui leur permet d'être actrices de leur protection sociale tout en restant mobilisées sur leur rôle essentiel d'utilité sociale.

## Harmonie Mutuelle ESS

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire et Entreprise Mutualiste à Mission, Harmonie Mutuelle, mutuelle fondatrice du Groupe VYV, a toujours été créatrice de valeur pour la société. Sa vocation non lucrative et son ancrage dans les territoires lui permettent d'œuvrer pour l'accès aux soins, une protection sociale étendue et une société de solidarités.

Harmonie Mutuelle ESS a l'ambition d'être le partenaire privilégié des employeurs et salariés du secteur de l'ESS pour les protéger et les soutenir dans leurs parcours de vie professionnels et personnels.

Forte de l'expérience acquise par ses équipes dédiées au développement et à l'accompagnement en Prévoyance Collective des structures de l'ESS, Harmonie Mutuelle ESS crée les conditions d'un accompagnement au quotidien qui leur permet d'être actrices de leur protection sociale tout en restant mobilisées sur leur rôle essentiel d'utilité sociale.

*rendez-vous sur*

**harmonie-mutuelle.fr/ess**

**Harmonie Mutuelle - Distributeur :**

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, Numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57, Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris, agit dans le cadre d'un mandat de distribution confié par CHORUM CONSEIL, SAS au capital de 1 539 000 €, courtier en assurance, 143, rue Blomet - 75015 Paris, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le n° 170 073 20.

**Ressources Mutuelles Assistance - Assureur des garanties d'assistance :**

Union technique d'assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° SIREN 444 269 682 Siège social : 46 rue du Moulin - BP 62127 - 44121 Vertou cedex 01MUTEX

**MUTEX - Assureur des garanties du contrat prévoyance collective :**

Société anonyme au capital de 37 302 300€ Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040  
Siège social : 140 avenue de la république - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex.



**Harmonie  
mutuelle**

— GROUPE **vyv** —

AVANÇONS collectif

